



Nyon, le 28 août 2025

Dépôt de la Stratégie régionale de gestion des zones d'activités en vue de son approbation par le Conseil d'Etat

Ce jeudi 28 août, Région de Nyon a remis au Département des finances, du territoire et du sport (DFTS) la Stratégie régionale de gestion des zones d'activités (SRGZA) du district de Nyon. Le dépôt de ce plan directeur marque la dernière étape d'un important travail de coordination territoriale qui a débuté en 2021.

Région de Nyon, représentée par son président Frédéric Mani et par Christine Girod, responsable politique du Territoire, a remis ce jour sa stratégie territoriale au Canton, à l'occasion d'un dépôt simultané avec Chablais Région et l'Association de la Région du Gros-de-Vaud. Les trois associations régionales de développement économique ont été reçues pour l'occasion par Christelle Luisier Brodard, conseillère d'Etat en charge du DFTS, Isabelle Moret, conseillère d'Etat en charge du Département de l'économie, de l'innovation, de l'emploi et du patrimoine (DEIEP), ainsi que par Alain Turatti, directeur général de la Direction générale du territoire et du logement (DGTL).

Chaque région est sollicitée par l'Etat de Vaud pour mettre en œuvre une stratégie régionale de gestion des zones d'activités (SRGZA), permettant l'optimisation de l'existant, l'évaluation des besoins futurs et les actions foncières à entreprendre sur son territoire. Dans le district de Nyon, ces actions ciblent en particulier les activités du secteur secondaire. Ce sont 46 communes sur les 47 qui ont adopté ce plan directeur régional, en vue de son application prochaine.

Un travail de longue haleine

Région de Nyon travaille depuis 2021 à l'élaboration de la SRGZA avec les communes et le Canton, dans l'optique de garantir la diversité des activités économiques et favoriser la création d'emplois. Après une première phase de diagnostic et d'élaboration des volets stratégique et opérationnel, la procédure d'approbation de la stratégie auprès du Canton a pu être lancée en 2023, aboutissant à un préavis favorable de la part de la Direction générale du territoire et du logement (DGTL).

L'année 2024 a été consacrée à la présentation et à la consultation publiques de la stratégie, puis au processus d'adoption du dossier par les organes exécutifs et délibérants des communes du district. En parallèle, la Région a travaillé de concert avec les communes concernées par des zones d'activités régionales (ZAR) pour aboutir en 2025 à une convention de collaboration destinée aux organes de gestion de ces zones.

« Nous nous réjouissons de l'aboutissement d'un travail significatif de coordination et de concertation mené avec les communes du district et les services cantonaux, permettant d'assurer un développement harmonieux et cohérent du territoire », note Christine Girod, membre du Comité de direction de Région de Nyon et responsable politique du Territoire.

Par son action, Région de Nyon veille aussi à une harmonisation des différentes planifications intercommunales, cantonales et fédérales, notamment via sa mission au sein du Grand Genève.

CONTACTS PRESSE

- Région de Nyon : Daniela Nagy, responsable de la communication et du marketing, tél. 022 552 30 20, d.nagy@regiondenyon.ch